

**AR Prefecture**017-200041614-20260526-2026\_05\_32-DE  
Reçu le 04/06/2026**Aunis-  
Sud**

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 26 mai 2026  
DELIBERATION n°2026\_05\_32****CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « COHÉSION SOCIALE » ET  
DESIGNATION DES MEMBRES**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le Vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	44	51	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> RAULT Christophe (a reçu pouvoir de Steve GABET), GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique (a reçu pouvoir de Jocelyne MARLIERE), DESILLE Raymond, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé (a reçu pouvoir de Florence VILLAIN), GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, BLIN Bruno (a reçu pouvoir de Sabine MOUNIER), MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, NICE Camille (a reçu pouvoir de Francis TRAIN), ROSPARS Elodie, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, MARCHAND Sébastien, DUFATRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie, GAROT Jérôme, BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de Rozenn PETOT), COTTENEC Philippe, GRIS Pascale (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET), BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b> ****			
<b>Absents :</b> ****			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Olivier DENECHAUD	<b>Auteur de l'acte :</b> Christophe RAULT Président
<b>Convocation envoyée le :</b> 19 mai 2026	<b>Télétransmission en préfecture le :-</b> 4 JUIN 2026
<b>Affichage de la convocation le :</b> 19 mai 2026	n°: 017-200041614-20260526-2026_05_32-DE <b>Date de publication sur le site Internet :</b> - 4 JUIN 2026

**AR Prefecture**

017-200041614-20260526-2026\_05\_32-DE  
Reçu le 04/06/2026

**CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « COHÉSION SOCIALE » ET DESIGNATION DES MEMBRES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L.5211-1, L.5211-40-1,

**Vu** les délibérations n°2026\_04\_01, 2026\_04\_02 et 2026\_04\_04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du conseil communautaire, élection du Président et élection des Vice-Président(e)s,

**Vu** l'arrêté du Président n°2026A012 portant délégation de fonction à **Madame Alexandra VANNELLE, Vice-Présidente** en charge de la cohésion sociale,

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer une commission extracommunautaire « Cohésion Sociale » au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Considérant les modalités de composition des commissions extracommunautaires :**

- Le nombre de membres composant une commission est fixé à vingt-cinq (25) élus maximum, comprenant 24 membres et le(la) vice-président(e),
- Chaque commune peut disposer d'un représentant au sein de chaque commission, qu'il soit élu communautaire ou élu municipal,
- En l'absence de candidature déposée par une commune, le maire sera désigné d'office comme membre de la commission sauf déclaration de candidature effectuée en séance,
- Afin d'assurer une cohérence avec les compétences exercées par la Communauté de Communes, il est souhaité que chaque commission comprenne une proportion importante d'élus communautaires,

**Considérant** que les candidatures ont été déposées par les maires des communes membres, auprès du Président au plus tard, le vendredi 22 mai 2026 à 12 heures,

**Considérant** les modalités de vote des membres au sein des commissions thématiques et la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux nominations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

**Monsieur le Président** indique que le conseil communautaire peut constituer des commissions thématiques en fonction des compétences de la Communauté de Communes, avec un pouvoir consultatif et non décisionnel. Elles seront chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au conseil communautaire ou par délégation au Président.

**Madame Alexandra VANNELLE** propose la création d'une Commission " Cohésion Sociale " qui aura en charge de travailler notamment les dossiers suivants :

- Le logement social et de l'hébergement des jeunes,
- L'autonomie et du vieillissement de la population,
- Les besoins du territoire en matière de santé,
- L'accompagnement et du soutien des structures labélisées œuvrant dans ses domaines.

Cette commission extracommunautaire « Cohésion Sociale » sera composée :

- de **Madame Alexandra VANNELLE Vice-Présidente**
- de 24 membres supplémentaires,  
étant entendu que **Monsieur le Président**, en est le Président de droit.

**AR Prefecture**017-200041614-20260526-2026\_05\_32-DE  
Reçu le 04/06/2026

Madame Alexandra VANNELLE fait part des candidatures reçues :

COMMUNES	NOMS
AIGREFEUILLE D'AUNIS	Mme Marie-France MORANT
ANAIS	M. Yannick BODAN
ARDILLIERES	M. Olivier DENECHAUD
BALLON	M. Stéphane GENDRE
BOUHET	Mme Laëtitia GRELIER
BREUIL LA REORTE	--
CHAMBON	M. Pascal MAGINOT
CIRE D'AUNIS	--
LA DEVISE	Mme Nathalie PERRET
FORGES	M. Charles AUMONT
GENOUILLE	Mme Camille NICE
LANDRAIS	Mme Elodie ROSPARS
MARSAIS	--
PUYRAVAULT	Mme Claudine CERISIER
SAINT CREPIN	Mme Céline ROUIL
SAINT GEORGES DU BOIS	Mme Blandine GARNIER
SAINT MARD	Mme Amélie PLANA
SAINT PIERRE D'AMILLY	M. Philippe BODET
SAINT PIERRE LA NOUE	Mme Nadia MORIN-QUINTARD
SAINT SATURNIN DU BOIS	Mme Laury JANVIER
SURGERES	M. Jim TESTAUD-DUPOND
LE THOU	Mme Christine DESFOUGERES
VIRSON	Mme Véronique FRANCHET
VOUHE	Mme Lindsay LAGEDAMON

Aucune autre candidature n'étant déposée en séance, Monsieur le Président propose d'intégrer les maires des communes de Breuil la Réorte, Ciré d'Aunis et Marsais dans cette commission.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

- Elit les membres de la commission extracommunautaire « Cohésion sociale » :

AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026\_05\_32-DE  
Reçu le 04/06/2026

<b>Mme Marie-France MORANT</b>
M. Yannick BODAN
<b>M. Olivier DENECHAUD</b>
<b>M. Stéphane GENDRE</b>
Mme Laëtitia GRELIER
<b>M. Eric BERNADIN</b>
<b>M. Pascal MAGINOT</b>
<b>Mme Sabine MOUNIER</b>
<b>Mme Nathalie PERRET</b>
M. Charles AUMONT
<b>Mme Camille NICE</b>
<b>Mme Elodie ROSPARS</b>
<b>M. Steve GABET</b>
Mme Claudine CERISIER
Mme Céline ROUIL
Mme Blandine GARNIER
Mme Amélie PLANA
<b>M. Philippe BODET</b>
Mme Nadia MORIN-QUINTARD
Mme Laury JANVIER
M. Jim TESTAUD-DUPOND
Mme Christine DESFOUGERES
Mme Véronique FRANCHET
Mme Lindsay LAGEDAMON

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
A Surgères,  
Le 27 mai 2026

Le Président

Le secrétaire de séance

Christophe RAULT



Olivier DENECHAUD

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.